

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE GUERVILLE.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PROJET AU PUBLIC

Par délibération du 23 avril 2016, le conseil communautaire a fixé les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du plan d'occupation des sols de Guerville, comportant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles pour recueillir les observations du public, seront tenus à disposition en mairie de Guerville : 4 Place de la Mairie – 78930 GUERVILLE, du 27 juillet au 26 aout, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir :

- Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h00.
- Le Mardi de 13h30 à 18h00.

La notice de présentation sera aussi disponible sur le site Internet de la commune : <http://www.newsite.guerville.fr>

Et les remarques pourront être envoyées par courrier à M. le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, Direction Générale Adjointe Aménagement, Service Planification et Urbanisme Règlementaire, bâtiment Autoneum – rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE.